



Le GAL de la Botte du Hainaut & Espace Environnement

vous invitent à une séance d'information sur le thème

L'épuration des eaux usées

où en sommes nous en Région wallonne ?
qu'en est-il des zones d'assainissement individuel ?

MACON (Salle Familia), le 17 octobre à 18h30

ou

FROIDCHAPELLE (Salle des fêtes), le 22 octobre à 19h30

Vous avez des questions...Vous cherchez des réponses..

- Autrefois, les eaux usées des habitations étaient soit acheminées vers des puits perdants, soit rejetées dans un cours d'eau directement ou par l'intermédiaire d'un réseau d'égouttage. Aujourd'hui, la législation impose d'épurer les eaux usées de tous les ménages wallons afin de répondre à des normes de qualité respectueuses de l'environnement.

De récentes modifications ont été apportées à la réglementation et des contraintes de mise en conformité ont été adoptées. Il serait bon d'en discuter.

- Il existe trois régimes d'assainissement définis par le Règlement Général d'Assainissement, quels sont-ils ?
- En tant que citoyen, comment puis-je savoir dans quel régime a été classé ma maison et quelles sont mes obligations pour me mettre en conformité par rapport à l'élimination des eaux usées générées par mon ménage ?
- Pourrais-je obtenir une prime, en fonction de quelles critères celle-ci est-elle déterminée, quel est son montant ?
- Je suis en zone d'assainissement individuel, y a-t-il différentes possibilités techniques pour épurer mes eaux ?
- J'ai obtenu tous les renseignements nécessaires et choisi mon installation, quelles sont les démarches administratives que je dois maintenant entreprendre ?

INVITATION CORDIALE A TOUS
entrée gratuite

Contact:

Thomas PUISSANT

Conseiller en Aménagement du Territoire et Environnement

GAL de la Botte du Hainaut

TEL: 060/411.407

Courriel: thomas.puissant@galdelabotte.be



en partenariat avec les communes de



Beaumont



Chimay



Froidchapelle



Momignies



Sivry-Rance